

APPEL A PARTICIPANTS MARCHÉ DE NOËL DE GÉE

Gée-Beaufort-en-Anjou le 04 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Le Comité des Fêtes de Gée à le plaisir d'organiser son traditionnel marché Noël.

Samedi 28 novembre 2026 de 14h00 à 20h00 (Nocturne)
(Possibilité de se restaurer à partir de 12h00 le samedi)

Dimanche 29 novembre 2026 de 10h00 à 18h00

Préau Chaumière rue de la Cormelière à Gée 49250 Gée Beaufort-en-Anjou

Vous trouverez ci-Joint la demande de participation et le règlement du marché de Noël relatifs à cette manifestation à retourner avant le:

Le Dimanche 4 Octobre fin des inscriptions.

(avec votre règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Gée).

Une demande de participation aux frais d'organisation de cette manifestation vous est demandée.

Le dossier d'inscription comprenant ci-dessous est à adresser à l'adresse suivante:

Mr Graveleau Christian
Président du Comité des Fêtes de Gée-Beaufort-en-Anjou
8, route de Fontaine Guérin Gée 49250 Gée Beaufort-en-Anjou.

Mon dossier:

- ☐ **Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (validité en cours)***
- ☐ **Règlement par chèque établi à l'ordre du Comité des Fêtes de Gée ***
- ☐ **Formulaire d'inscription rempli ***
- ☐ **Pour les particuliers une attestation sur l'honneur ne pas avoir participé à deux manifestations dans l'année civile (Article R 321.9 du code pénal)*****

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Dès réception des candidatures, une commission composée des membres du bureau du Comité des Fêtes de Gée se réunira afin de sélectionner les propositions. Le nombre de place étant limité et afin de conserver une harmonie, une diversité et une qualité des produits par les participants, la commission se réserve le droit d'opérer une sélection.

Un mail de réponse vous sera ensuite adressé:

- **La réponse est positive:** le mail vous précisera plus spécifiquement les modalités pratiques.
- **La réponse est négative:** votre chèque vous sera retourné. Passé le délai d'inscription.

Des animations et buvette ponctueront cette journée et feront de cet événement un lieu convivial, festif et accueillant.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président Christian Graveleau.

RÈGLEMENT

MARCHÉ DE NOËL DE GÉE

Ce règlement est à conserver par l'exposant.

- L'installation des stands aura lieu de 10h00 à 12h30 au Préau-Chaumière rue de la Cormelière à Gée
- Tous les véhicules devront évacuer le périmètre de sécurité/marché exposant **avant 13h00 le samedi**.
- La vente au public est ouverte de **14h00 à 20h00 le samedi (nocturne)** et de **10h00 à 18h00 le dimanche**.

Veillez cocher la/les cases correspondantes impérativement :

- ☐ Samedi
- ☐ Dimanche
- ☐ Samedi et Dimanche

Les tarifs sont : Cochez la / les cases correspondantes

Pour les producteurs, artisans, professionnels et associations non métier de bouche.

- ☐ → **10 € la table par jour (limité à deux tables)**

Pour les artisans du métier de bouche (chocolatier, pain d'épice, saucisson, viticulteur, apiculteur, etc..)

- ☐ → **50 € emplacement + électricité pour le weekend****

- ☐ → **100 € emplacement Food truck + électricité pour le weekend****

Réservation non obligatoire de barnum (3m x 3m) : (attention, nombre limité)

- ☐ → **25 € le barnum 1 journée**

- ☐ → **40 € le weekend**

Réservation non obligatoire de barnum (6m x 3m) : (attention, nombre limité)

- ☐ → **35 € le barnum 1 journée**

- ☐ → **60 € le weekend**

En cas de désistement ou de retard ne permettant plus l'installation, **les sommes versées restent acquises aux organisateurs**. Cependant et uniquement en cas de force majeure, les frais de participation pourront être restitués. (maladie, accident ...)

L'inscription d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été alloué doit être occupé uniquement par lui-même. Une personne mineure ne pourra exposer sans une autorisation parentale jointe au dossier d'inscription.

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons liées aux intempéries nécessitant une vigilance particulière, un remboursement des frais de participation sera effectué. Enfin, **le démontage des stands seront interdits le samedi avant 20h00 et interdit avant 18h00 le dimanche** (l'heure de clôture du Marché de Noël). **Il vous sera demandé un chèque de caution de 20€ non restitué pour tous départs anticipés avant ces horaires.**

L'exposant devra être couvert par une assurance Responsabilité civile (**valide le jour de l'évènement**).

L'assurance vol, incendie, abris couvrant les objets ou produits exposé est à la charge de chaque exposant.

Le Comité des Fêtes de Gée, déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dégâts causés aux objets ou produits exposés.

Pour des impératifs d'organisation, l'organisateur se réserve le libre choix de l'attribution des emplacements. L'emplacement doit rester propre au départ de l'exposant. Les exposants s'engagent à respecter les conditions du présent règlement.

DEMANDE DE PARTICIPATION MARCHÉ DE NOËL de GÉE

Pages 1/2

NOM Commercial/Marque/Société/Association* : _____

_ Représenté-e par M/Mme* : _____

_ **SIREN/SIRET/KBIS** * : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél.* : _____

Mail* : _____ @ _____

Site web/Facebook/Instagram* : _____

Activité* : _____

Produits vendus* : _____

Possibilité de joindre des photos des créations/productions si pas de site web ou réseaux sociaux

A NOTER : l'alimentation électrique est fournie. La puissance électrique est limitée. Les chauffages d'appoint individuels sont interdits sous les tonnelles et le Préau-Chaumière.

Pour les stands alimentaires, merci de préciser la liste exhaustive et leur puissance du matériel branché * : _____

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER.

☒ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle valide au jour de l'évènement (**obligatoire**).

☒ Règlement aux frais d'organisation du marché de Noël et location de tonnelle par chèque établi à l'ordre du **Comité des Fêtes de Gée**.

☒ Formulaire d'inscription rempli

Pour les particuliers ils devront déclarer sur l'honneur ne pas avoir participé à deux manifestations dans l'année civile (article R 321.9 du code pénal) ***

☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans mon dossier d'inscription. J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du marché de Noël et en accepter les conditions.

☐ J'autorise le Comité des Fêtes de Gée à présenter et faire la promotion de mon activité en utilisant des données/photographies et vidéos diffusées sur mon site web, ma page Facebook et Instagram.

Fait le : _____ à : _____

Signature*

* Renseignements obligatoires

** Pour toutes autres demandes particulières, nous en faire part dans votre e-mail

*** Pour les particuliers une attestation sur l'honneur manuscrite.